ALGEMENE UNIE DER VERPLEEGKUNDIGEN VAN BELGIË vzw.

UNION GENERALE DES INFIRMIER(E)S DE BELGIQUE asbl.

ALLGEMEINER KRANKENPFLEGEVERBAND BELGIENS vog.

Bruxelles, 10 mars 2016

Le procès-verbal du Conseil d'Administration de l'AUVB-UGIB-AKVB du 8 mars 2016

Présents

ABIHH	Anne Bennert
ACN	Geoffroy Berckmans, Anne-Marie Solé
AFISCEP	Maria-Pia Delconte
AFISO	Myriam Pietroons
AUVB-UGIB-AKVB	Wouter Decat, Deniz Avcioglu
BVPV	Daniël Schuermans
COMPAS	Christine Heymans
FIIB	Meidhi Dellaturca
FNBV	Jet Van Hoek, Katrien Duthoo, Liesbeth Van Heck
KPVDB	Josiane Fagnoul
MEDERI	Christine Van Cante
NVKVV	Marc Koninckx, Magda Vermeulen, Hendrik Van Gansbeke
VVOV	Monique Van Hiel
VVVS	Door Lauwaert

Excusées:

ACN	Paul Sonkes, Kathy Delabye
ABIHH	Yves Velghe
FNBV	Stéphanie Blontrock
FNIB	Alda Dalla Valle
KPVDB	Annemie Ernst
VBVK	Julien Libbrecht
VVVS	Claudia Peeters

L'ordre du jour:

1. Approbation et suivi du PV du 16 février 2016.
2. Bilan financier 2015 - budget 2016 (comptable).
3. Proposition de financement aux organisations-membres qui contribuent aux appels de projets pour l'AUVB (Alda)
4. Lancement des appels à projets: propositions
   a. Fichier «professions lourdes»
   b. Dossier: Normes pour les Maison de repos et de soins (MRS): qualité et personnel
5. Suivi discussion "groupe ethnique"
6. Etat des lieux: formation infirmiers: bachelors, HBO5-brevettés
   a. Flandre
   b. Wallonie
   c. Communauté Germanophone
7. Etat des lieux: groupe de travail différenciation de la fonction
8. Etat des lieux et lancement de l'action UGIB
9. Compte-rendu des trois chambres
   a. Chambre Néerlandophone
   b. Chambre Francophone
   c. Chambre Germanophone
10. Nouvelles CFAI – CTAI et autres commissions
11. Information:
    a. Parlez Cabinet De Block
    b. Parlez politiciens francophones
12. Divers

Déroulement

1. **Approbation du procès-verbale du conseil d'administration du 21 février 2016**

Il y avait un manquement à la page 4, une phrase n'était pas terminée. Cela sera corrigé.
Le procès-verbal a été approuvé.

2. **Présentation du Bilan financier 2015 & budget 2016 par Stéphane Courtin, le comptable**

Les explications sont directement données par Monsieur Courtin à qui nous pouvons poser nos questions. Il y a deux documents financiers qui sont présentés, le compte des résultats et le Bilan financier.
Monsieur Van Gansbeke explique que notre chiffre d'affaire est connu à l'avance (365 000 euro de subside) mais il se peut que nous n'obtenions pas cette somme théorique dans nos comptes. Sur les documents comptables, nous ne savons pas voir en un coup d'œil que l'année concerné est à 365 000 euro. Alors qu'on devrait être en mesure de le visualiser pour de mieux le comprendre. Selon l'écriture comptable, nos comptes seront toujours en « négatif » car l'UGIB reçoit ses subsides avec un délai (c.à.d. qu'elle touche en 2016 ce qu'elle aurait dû avoir en 2015).
Dans ce contexte et afin de permettre aux autres membres de mieux visualiser les comptes, un des membres propose de faire un document comptable en plus afin de permettre au CA de voir une année comptable dans son entièreté.
Il est expliqué que nous avons dû rendre une partie des subsides reçu à l'INAMI. Actuellement nous devons nous assurer de pouvoir nous pré-financer car nous recevrons nos subsides avec des délais.

Pour l'INAMI nous devons rentrer les comptes pour le 1er juin.

Il y a environ 70 000 euro de marge dans le bilan 2016 par rapport à 2015, car en 2015 nous avions financé les tables rondes. Ce qui fait qu'il y a des possibilités de prendre des initiatives avec une telle somme.

Le Conseil d'administration a approuvé le rapport financier et le budget.

3. **Proposition de financement aux organisations-membres qui contribuent aux appels de projets pour l'AUVB**
   Le sujet est déplacé à la réunion du mois de mai 2016.

4. **Lancement des appels à projets: propositions**
   a. Fichier «professions lourdes»
   b. Dossier: Normes pour les Maison de repos et de soins (MRS): qualité et personnel

Le sujet n'a pas été abordé.

5. **Suivi discussion "groupe ethnique"**
   Le sujet est déplacé au mois de mai 2016.

6. **Etat des lieux : formation infirmier : bacheliers, HBO5 & brevetés**

Lecture du mail de Monsieur Edgard Peters :

Discussions:
Il est proposé que les trois communautés soient consultées.
Que faire du bachelier et du HBO5 ?
Le courrier contredit ce qui a été dit pour le HBO5 et le travail qui a été fait du côté de la Flandre.
Ce qui est proposé par la Ministre Fédérale de la Santé est opposé à ce que l'on souhaite. Ce pourquoi les 3 communautés doivent s'aligner dans leurs demandes.
Dans les dernières discussions, les chefs des Cabinets reviennent en arrière, c.à.d. à l'ancienne proposition de Madame Milquet. Ainsi les syndicats n'auront rien à dire. Nous devons être attentif à ce qu'il n'y ait pas de division.
D'un point de vue politique Wallon, il n'y a pas de clarté.
Par contre en Flandre le Cabinet de Madame Crevits est resté fidèle à sa parole pour que le HBO5 soit maintenu mais distingué de la formation bachelier avec un autre titre. Le HBO5 ne sera donc pas conforme à la directive européenne. Ce sera pas une formation bachelier. Ce qui serait une solution à la « Belge ».
Il faut aussi se rappeler qu'il y a des discussions avec les partenaires sociaux car on se demande si les deux formations infirmiers seront appelées pareillement ou si elles seront payées de la même façon ?
Il reste encore 14 jours avant le CIM, 8 jours réellement pour convaincre les gens que ce qui nous attend est réellement absurde.

Le compromis en Flandre est :
Les bacheliers font 4 ans d'études ; correspondent à la directives Européenne ; reçoivent le titre de IRSG et dans la 4ième année les étudiants réalisent un stage contractuel. Pour la Flandre si le HBO5 est transformé, certaines matières de cours seraient moins importante (la maternité), il serait non-conforme à la directive européenne. Ces infirmières ne seront donc pas mobiles dans l'EU.

Pour les HBO5, les diplômés devraient porter un autre titre que le titre infirmier. Ils seront autonomes et complémentaire avec les infirmiers. Ils ne pourront cependant être déployés que dans certains secteurs standards et pas dans ceux qui nécessitent une spécialité telle que l'USI. Il faut donc un autre profil et d'autres qualifications, ce pourquoi il est nécessaire d'avoir un autre titre que le titre infirmier.
Il faut être d'accord avec le contenu des formations.

Il doit être clair que ceci ne s'applique qu'aux futurs infirmiers et pas à ceux qui pratiquent déjà.

Discussion du CA :
- Comment est-ce qu'ils seront différenciés sur le terrain?

Par l'endroit où ils travaillent mais il y a une risque que les bacheliers et les HBO5 se retrouvent sur les mêmes terrains. En théorie les HBO5 pourront travailler dans beaucoup de secteurs mais pas dans les secteurs spécifiques tels que la maternité, l'oncologie, etc. Attention, on ne souhaite pas qu'il y ait une sectorisation comme par exemple les bacheliers dans les hôpitaux et les brevetés dans les MR(S). Même s'il y a un risque que sur le terrain il y ait 100% des bacheliers qui se dirigent vers les hôpitaux. Ce pourquoi nous avons proposé que ce soit les directions des départements infirmiers qui choisissent la manière dont ils veulent gérer cette mixité.
Dans les soins routinier ou complexe il y aura toujours besoin des bacheliers et ce dans chaque shift. Il faudrait des normes de reconnaissances selon les besoins.
La difficulté encourue est que les bacheliers soient placés hiérarchiquement supérieur aux HBO5 alors qu'on ne le souhaite pas.

En Wallonie la formation des brevetés ne correspond pas aux normes de Bologne. La Wallonie finira par être sanctionné si le HBO4 continue à exister. D'autant plus que les brevets ne seront plus reconnus en France. Les étudiants Français qui ont fait leurs études en Belgique ne pourront plus retourner exercer chez eux. Est-ce qu'ils continueront à venir étudier en Belgique ?

On est d'accord que tout le monde au CA veut qu'un seul niveau d'infirmier.
En conclusion nous proposons:
1. Formation de Bachelier en 4 ans : selon la directive européenne 2013/55/EU l'infirmier devient l'Infirmier Responsable de Soins Généraux (IRSG)
2. Une seule formation HBO5 dans la région flamande, dans la région wallonne et dans la région germanophone
3. Une formation HBO5 dispensé en 3 ans
4. La formation en HBO5 ne donne pas accès à la reconnaissance EU en tant IRSG
5. La formation HBO5 ne donne pas accès au titre d'infirmier
6. La formation en Bachelier et en HBO5 donnent 2 profil-professionnel différents, 2 profils de compétence différent et deux titres différenciés
7. Ces différences (cités au pont 6) sont reprises dans A.R.78 (modifié le 10 mai 2015)

Ces conclusions seront envoyées par courrier aux Ministres et aux Présidents des partis politiques afin de les informer des souhaits de l'UGIB.

7. <u>Etat des lieux: groupe de travail différenciation de la fonction</u>

Le président demande d'un compte rendu.

<u>Le groupe de travail (GT) différenciation de fonction</u> : a été présenté au Fédéral. Il a été demandé par le fédérale de prolonger le GT pendant 6 mois et de pousser plus loin leur définition, notamment en y intégrant le consultant, le spécialiste, le directeur du département infirmier, etc.

Le GT sur les assistants de pratique médicale de première ligne : Au niveau du CFAI il y a un GT qui a récemment débuté à la demande des MG qui font des visites à domiciles. Ils demandent la création d'un nouveau GT sur les assistants de pratique. Ceux-ci s'occuperaient de l'administratif et de quelques éléments techniques. Il n'y a pas d'unanimité chez les MG en ce qui concerne le sujet. Le GT permettrai d'avoir une vision plus claire et unanime. Les personnes présentes au CA expliquent qu'ils ne veulent pas d'un nouveau GT sur les assistants de pratique. L'UGIB avait d'ailleurs déjà envoyé une lettre de protestation à ce sujet. L'université d'Anvers donne comme alternative une formation pour les infirmiers dans la pratique au cabinet des MG.

Le GT sur la prescription infirmière : il n'y avait personne pour le présenter alors cela n'a pas été abordé.

Le GT déontologie : le rapport définitif est clôturé et rédigé.
S'il y a un problème de déontologie cela doit être présenté à la commission provinciale. Mais on peut dire qu'ils travaillent de manière illégale car le comité ne prend des décisions que dans les situations graves. Pour les problèmes de déontologie ordinaire ils ne peuvent pas se prononcer, cela n'a pas de valeur légale. Ce pourquoi il y a le souhait de créer quelque chose de nouveau. L'ordre des médecins et les kinésithérapeutes sont aussi demandeur.
On demande donc un nouveau GT pour les infirmiers sur la déontologie. Ce serait surtout pour donner un avis sur la manière de travailler d'un organe de déontologie ainsi que de clarifier les problèmes juridique et de proposer des avis sur la résolution de ces derniers. Ce sera un nouveau GT au sein du CFAI dans le but d'élaborer un organe avec des partenaires de soins et un code de déontologie pour chaque groupe de soins avec ses propres actions.

Il est demandé un conseiller génétique, deux candidats ont été retenue (Sylviane ? et Ellen de Wandeler) il faut encore 2 candidats pour la Wallonie.

8. Etat des lieux et lancement de l'action UGIB

Les affiches ont été montrées aux chambres néerlandophones et francophones. La chambre francophone n'est pas d'accord avec les affiches. Il faut les changer. Il y aura une modification qui sera faite.
Si les membres ont des suggestions ils peuvent les faire parvenir au secrétariat de l'UGIB.
Il faut se rappeler que nous avons besoins de temps pour lancer l'impression et plus on tarde plus cela risque de prendre du temps.
Cette action reste encore nécessaire pour appuyer notre point de vue même si un accord avec la Ministre de la Santé Fédérale semble être trouvé.

Pour la distribution des affiches, un transfert électronique sera fait aux membres.

9. Compte-rendu des trois chambres

a. Chambre Néerlandophone

Ils ont un nouveau « bureau » ; Chris Vaneerdewegh devient le président. Hilde Driessens le vice-président et Pascale Vanmeenen la secrétaire. Monsieur Door Lauwaert et Lucien Speeckaert sont aussi membres du « bureau ».
Ils ont prévu d'avoir une réunion pour déterminer le profil des spécialisations à la demande du cabinet Vandeurzen.

b. Chambre Francophone

Ont été abordés :
- Les sujets des pamphlets avec lesquels ils ne sont pas d'accord.

- Des valorisations et primes des spécialisations en 2016 ; elles seront payés normalement en 2016. A partir de 2017 elles seront intégrées dans les salaires mais on ne sait pas encore comment.
- Le 25 mars Madame De Block donne une conférence à Le Roeulx, Deniz (la coordinatrice francophone de l'UGIB) sera présente.
- Grille de lecture pour les mandats et mandats spontanés ont été abordés.
- Il y a une demande pour faire appel à une société de communication pour faire connaître l'UGIB. La société avec qui on collabore actuellement est DOTPLUS. C'est cette société aussi qui gère notre site Web. « Comment à l'avenir mieux communiquer et être présent dans la presse ? » Réponse : les deux coordinateurs seront formés à cela.
- Un GT pension et fin de carrière va être crée à la demande du bureau. Son objectif sera de dégager le terrain et connaître le point de vue du Ministre de la pension pour lancer le projet d'intégration du métier d'infirmier dans les « professions lourdes ».
- Une journée atelier pour les différents GT sera organisée le 23 avril 2016. Les personnes présentes seront divisées en groupe de travail puis, à la fin de la journée, mettront tout en commun.
- Demande de financement du projet « *Profil professionnel et de compétences des acteurs qui accompagnent l'étudiant bachelier infirmier en formation clinique* » de Cécile Dury, pas encore statué par la chambre francophone. La demande a été provisoirement refusée par le Président.

c. Chambre Germanophone
La réunion aura lieu le 22 mars 2016.

10. <u>Nouvelles CFAI – CTAI et autres commissions</u>
Le sujet n'a pas été abordé.

11. <u>Information:</u>
a. <u>Parlez Cabinet De Block</u>

L'UGIB est invité au Cabinet Madame De Block le 24 mars. Les points qui ont été décidés ce soir seront défendus ainsi que ceux décidés le 22 mars qui seront envoyé le 23 mars au Cabinet.
Les représentants qui iront au Cabinet seront les mêmes que celles de la réunion préparatoire.

b. <u>Parlez politiciens francophones</u>
Le sujet n'a pas été abordé.

12. <u>Divers</u>

- Nous ne sommes pas encore assez fort en lobbying. Nous devons travailler plus pour avoir plus d'accès dans les cabinets, plus de liens politiques et plus de pouvoir politique.

- Une demande pour être membre de l'EFN a été déposée. Si on est accepté cela nous coûtera 16 000euro /an. Le FNIB reste membre de l'EFN et nous ne savons pas encore si deux associations d'un même pays peuvent être membres.
  Le président propose que ce soit Deniz qui soit délégué pour représenter l'UGIB auprès de l'EFN.

D. AVCIOGLU

[i]Secretariaat-Secretariat AUVB-UGIB-AKVB: Pegasuslaan 5, 1831 Diegem (Brussels Airport)
Email: secretariat@ugib.be; secretariaat@auvb.be Website: www.auvb.be - www.ugib.be - www.akvb.be Tel: 02/709 20 70
Siège social-Sociale zetel: av Hyppocrate - Hippokrateslaan 91, 1200 Bruxelles Compte-Rekening : BE 1336 30 800637 39